



**Commune de Chevroux**  
**Bureau du Conseil général**  
Route du Village 5  
1545 Chevroux

Chevroux, le 26 mars 2018

## **Rapport de la Commission du port**

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 02-2018**

#### **« Demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et de ses annexes »**

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le port de Chevroux, notre port, fêtera ses 50 ans en 2019 et renouvellera à cette occasion la concession accordée par l'État de Vaud pour une nouvelle tranche d'un demi-siècle... bien malin celui qui pourrait nous dire ce que sera exactement la vie d'un navigateur et de notre port, ne serait-ce qu'en 2050 !

Nos prédécesseurs, qui ont dû se poser les mêmes questions que nous aujourd'hui, ont réalisé et su conserver un ouvrage fantastique, ouvrage que nous devons à notre tour mettre sur les rails du XXIème siècle !

Pour ce faire, une commission thématique permanente de 7 membres a été créée lors de la séance du Conseil général du 25 avril 2016, commission composée de Mme Cordula Oberholzer et MM. Alexandre Bonny, Christophe Bonny, Raymond Cuany, Olivier Duruz, Sylvain Thévoz et Philippe Wolf.

Au vu de l'importance du projet et afin de maîtriser le sujet au plus près de sa conscience, la Commission s'est réunie à 13 reprises depuis près d'une année. Elle a également rencontré plusieurs fois la Municipalité, délégué dès mars 2017 deux de ses membres aux séances du COPIL (Comité de Pilotage du futur port), visité plusieurs ports et participé à des entretiens avec des garde-ports, des usagers et des professionnels d'installations portuaires.

Enfin, elle a consulté les dossiers de mise à l'enquête et le présent préavis. Elle remercie au passage la Municipalité de la bonne collaboration qui a régné tout au long de cette étude.

La commission estime à ce jour avoir récolté suffisamment d'informations et d'explications pour pouvoir se prononcer de manière sérieuse et objective devant vous ce soir.

Les 2 éléments principaux du futur port sont sans conteste le système d'amarrage (Catways) et la circulation d'eau à l'intérieur du port (pompe et buses) ...

## Catways

Afin de remplacer le système d'amarrage actuel des piquets qui a fait ses preuves depuis près de 50 ans, il en est proposé un nouveau, constitué de pontons latéraux nommés Catways. Ce nouveau système d'amarrage aurait comme avantages de pouvoir moduler les places et de faciliter l'embarquement et l'entretien du fond.

A contrario, le principal inconvénient de ce nouveau système est la diminution de 9% du nombre de places d'amarrage, soit près de 100 places. Cette diminution ne permettrait pas de répondre aux demandes des propriétaires actuels et à la liste d'attente. Elle n'irait également pas dans la logique d'un développement du port par l'accroissement du nombre de places et serait contraire au tout nouveau dimensionnement de la place de parc. De plus, il semblerait que la tendance soit aux plus gros bateaux, ce qui viendrait encore réduire le nombre de places disponibles. Cette diminution aurait aussi des répercussions sur les recettes de la Commune et sur les acteurs économiques locaux. Il ne faut pas oublier que le port et le tourisme qu'il engendre sont le poumon de notre village et qu'il est actuellement impossible de développer d'autres activités, ni du côté gauche, ni du côté droit de la rive pour des raisons de protection de la nature.

Cette réduction du nombre de places n'est pas le seul inconvénient. Il y a aussi une question primordiale de sécurité qui n'est nullement évoquée dans le préavis. En effet, la configuration du port de Chevroux est particulière et unique puisqu'il s'avance sur près de 600 mètres dans le lac. Il est ainsi beaucoup plus exposé aux vents que les autres ports. De plus, l'avis des utilisateurs, notamment des deux associations présentes dans le port (CVC et SCCC) et des professionnels que nous avons rencontrés, est sans équivoque, puisqu'ils sont tous d'accord pour dire que le nouveau système d'amarrage avec Catways ne garantit pas une sécurité optimale et que les piquets sont plus adaptés au port de Chevroux, notamment aussi à cause de l'espacement réduit entre les pontons principaux. L'opposition actuellement en cours auprès du Canton a d'ailleurs été principalement motivée par ce manque de sécurité. La facilité d'amarrage par les Catways n'est de plus pas un avantage pour les gros bateaux et ces derniers représentent plus de 60% des bateaux actuels du port.

La Commission s'est aussi penchée sur les principaux arguments allant dans le sens des catways. La modulation des pontons, bien que possible, semble peu probable puisqu'après avoir fait la distribution des places et les avoir équipées des arrivées d'eau et d'électricité, plus rien ne change. Les avis de plusieurs gardes-ports sur le sujet ont conforté la commission dans cette idée.

Concernant le faucardage, qui consiste à enlever les algues du fond, il faut savoir qu'il s'agit d'une opération qui s'effectue en été, la semaine dès le matin alors que la majorité des bateaux sont amarrés. La gêne principale pour effectuer le faucardage est donc l'arrière ou l'avant des bateaux, mais en tous cas pas les piquets. Quant au dragage, comme mentionné dans le préavis, il sera fortement réduit et presque plus nécessaire. Là encore les piquets ne sont donc pas une gêne.

Pour terminer avec les places, relevons encore que la Commune souhaite également diminuer son nombre de propres places puisqu'elle projette d'en acquérir au maximum 20 contre 62 actuellement.

### Circulation des eaux

Au sujet de la circulation des eaux, le préavis décrit clairement ce que sera l'installation future et son fonctionnement, au moyen d'une pompe située au bout de la jetée et de quatre buses aplanies réparties sur le fond à la hauteur du 2<sup>ème</sup> ponton et de la capitainerie. A noter que cette circulation des eaux, qui va servir à limiter l'ensablement et le développement des algues, sera complétée par des ouvrages aidant à lutter contre l'ensablement, soit la construction d'une digue supplémentaire à l'entrée du port et la fermeture des passes à la hauteur des pontons 2-3 et 9-10. Ces mesures ont été prises sur la base de l'étude de courantologie. Il est important de souligner que ce système n'a été réalisé dans aucun autre port, il sera donc unique avec un risque calculé selon ladite étude.

Le courant généré par l'expulsion d'eau des 4 buses sera très faible, environ 4 mètres par heure, et ne va pas créer de remous en surface. En moyenne, la régénération de l'eau du port s'effectuera en une semaine. La gestion manuelle et automatique de la pompe est optimale puisqu'elle offre une souplesse d'utilisation en fonction des besoins et des saisons.

### Annexes

En ce qui concerne les annexes, la réfection de la digue du môle sera réalisée avec les travaux concernant la circulation de l'eau puisqu'il faudra l'ouvrir pour y placer une conduite. La digue nord sera également revue et améliorée. Les 18 nouvelles places de lavage seront utilisables pour le parcage des voitures durant la saison estivale. La déchetterie sera entourée de parois afin de gagner de la place et soigner l'esthétisme et les WC publics actuels feront l'objet d'une séparation entre les baigneurs et les utilisateurs du port. La réfection de la route est prévue jusqu'à la hauteur du restaurant La Roselière.

La Commission s'est également posé la question de l'ajout d'une station essence pour les bateaux. Ce point ne semble pas être une préoccupation des utilisateurs. De plus, le manque de place et le coût de construction sont des contraintes importantes qui font que cette option n'a pas été retenue.

Au niveau du financement, l'investissement sera autofinancé par les droits de boucle et il y aura des tarifs préférentiels pour les habitants de Chevroux.

### Conclusion

En conclusion, le préavis donne une idée précise des travaux qui seront effectués et l'ampleur de ces derniers. Ils redonneront toute sa splendeur au plus grand port d'Europe en eau douce fermée. Toutes les propositions sont partagées par la Commission du port sauf le nouveau système d'amarrage « Catways » et ceci pour les raisons évoquées dans ce rapport.

Par conséquent, la Commission du port, à l'unanimité, demande au Conseil général d'amender le préavis de la manière suivante : « **Remplacer le système d'amarrage via pontons latéraux « Catways » par un système d'amarrage avec pieux**, identique à celui utilisé actuellement et ainsi garantir un maximum de places d'amarrage, conserver une sécurité éprouvée et tenir compte de l'avis des principaux utilisateurs.

Pour la Commission, voir au dos ./.

Pour la Commission du port :

Rapporteur



O. Duruz

Membre



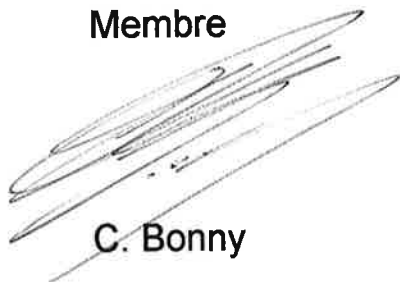
C. Oberholzer

Membre



A. Bonny

Membre



C. Bonny

Membre



R. Cuany

Membre



S. Thévoz

Membre



P. Wolf